

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 29 Septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 23 Août, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, M. PUGLIESI Pierre, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, M. CASTELLANA Guy, Mme SICH I Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélia, M. CHAREYRE Antony, M. PIERI François, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, M. CASASOPRANA François, Mme SANGUINETTI Julia, Mme FATTACCIO Françoise Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BERNARD Camille	à	Mme SICH I Annie
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette	à	M. VOGLIMACCI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine
Mme FERRI-PISANI Rose-Marie,	à	M. DIGIACOMI Paul

Etaient absents :

M. GOMILA Jean-Michel, M. CAU Pierre, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI José, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 29 septembre 2014

Délibération N°2014 / 271

Signature d'une convention avec la Croix Rouge Française pour le fonctionnement du Centre d'Hébergement et d'Urgence Sociale « Alba ».

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Lors de sa séance du 30 juin 2014, le conseil municipal a autorisé le versement d'une subvention annuelle de 60 000 € pour le fonctionnement du Centre d'Hébergement d'Urgence Sociale au profit de la Croix Rouge, gestionnaire de centre.

Cette contribution est formalisée dans la convention ci-jointe.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER Monsieur le Député-maire à signer la convention relative à la gestion du centre d'hébergement d'urgence « Alba » par la Croix-Rouge Française, jointe en annexe.

Les crédits nécessaires sont inscrits dans les documents budgétaires de la commune, budget primitif 2014, fonction 523, chapitre 65, compte 6574.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Mme Caroline CORTICCHIATO, Adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu la Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et libertés des Communes,
Vu la Loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,
Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses aux collectivités locales,
Vu la délibération n°2014/189 du 30 juin 2014, relative à la contribution de la Ville d'Ajaccio au fonctionnement du Centre d'Hébergement d'Urgence Sociale pour l'année 2014,
Vu l'avis favorable de la Commission compétente en date du 26 septembre 2014,

AUTORISE M. le Député-Maire

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

A signer la convention relative à la gestion du centre d'hébergement d'urgence « Alba » par la Croix-Rouge Française, jointe en annexe.

Les crédits nécessaires sont inscrits dans les documents budgétaires de la commune, budget primitif 2014, fonction 523, chapitre 65, compte 6574.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140929-2014_271-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2014

Publication : 13/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI